## O B JE T : Programme 1982 de logements très sociaux.

## LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de faire en sorte que les opérations LTS financées au titre de 1982 ent techniquement prêtes à démarrer dès le 1 er Janvier 1982, il nous appartient ngager dès à présent les procédures administratives et les études correspondantes.

A cet effet, une commission composée d'élus et des représentant des service des dété chargée de proposer un programme d'opérations qui vous est présenté après :

Lieudit	Réf. cadastrales du terrain	Nombre de logements proposé
PERATIONS GROUPF #3:		
appel des ropositions 1981 non financées: haudron ( 3 è Age rûlé (ex-Motais) ois de Nèfles (ex-Richard) retagne (derrière le dispensaire) ontagne (ex-Gommin: ontagne (ex-Pausé)	DR 436 partie CM 265 CS 87 CW 179 partie BY 5 partie BY 55	23 LTS 6 LTS 10 LTS 10 LTS 30 LTS 20 LTS
ouvelles propositions :  ellepierre (ZAC)  rûlé (derrière foyer de jeunes)  t. François (ex. Cazal)  tc. Clotilde (ruelles la Cure et  itel, ZAC 2 Patates à Durand)  rima  PERATIONS DIFFUSES :  TOTAL =	DI 25 partie et BW 110 ptie CM 55 CO 3 partie BD 18p-20p-21à25-29-30 BN 2 partie	45 IAS 10 IAS 30 IAS 60 IAS 20 IAS 50 IAS 50 IAS 314 IAS dont 264 groupés et 50 dif fus.

Je vous demande de bien vouloir :
- approuver le programme établi et m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes.

- designer un concepteur pour chacune de ces opéravions, en fonction des modèles agréés existants.

confier éventuellement, dans certains cas, la conduite d'opération à la SIDR ou à SEDRE ( ce qui présente un avantage évident pour les opérations situées dans des LC déjà concédées à l'un ou l'autre de ces organismes).

donner une appellation officielle aux opérations retenues.

<u>LE MAIRE</u> - Le problème essentiel qui a été oublié par la Commission des Finances, c'est de vous proposer le choix d'un concepteur pour chacune de ces opérations en fonction des modèles agréés existants.

En ce qui concerne les Z.A.C. la conduite des opérations est confiée :

- Pour la Z.A.C de Bellepierre : conjointement à la SEDRE et à la SIDR.
- Pour la Z.A.C des Patates à Durand : à la SEDRE

Pour les concepteurs des opérations, j'ai demandé aux Services Techniques de me montrer les modèles qui allaient avec les terrains ; je vous propose la liste suivante :

		du Chaudron	
	6 L.T.S	du Brûlé	M. BERTIN
- 1	O L.T.S	Bois de Nèfles	M. ABADIE
- 1	O L.T.S	Bretagne	M. ROMNEY
		Montagne (ex. Commins)	
- 2	O L.T.S	Montagne (ex. Pausé)	M. BOCQUEE
- 4	5 L.T.S	Bellepierre	Le GROUPE 4
- 1	O L.T.S	Brilé	M. BERTIN
- 3	O L.T.S	St François	M. GOETZ
- 6	O L.T.S	Ste Clotilde	La S.O.A.A
- 2	O L.T.S	Prima	M. QUENTIN
- 5	O L.T.S	Op. Diffusées	L'ENTREPRISE TOMI

<u>Dr Gilbert GERARD</u> - Est-ce qu'on ne peut pas tenir compte désormais de la qualité du travail fourni par ces architectes. Il est anormal de prendre un architecte quand on a déjà eu des problèmes avec lui.

LE MAIRE - On a toujours eu au moins un problème avec un architecte. On ne doit pas dire après qu'on ne le prend plus. Il faut que le problème ait été tellement important qu'il nous a mis dans une situation telle qu'on ne peut plus le prendre. C'est le cas par exemple de celui qui, malgré notre refus et celui de l'Equipement, a construit dans les rampes de la Montagne. Nous sommes emprocès avec lui. On ne peut plus le prendre. C'est un cas où il y a eu opposition.

Mais avec tous les architectes qu'on a eus ici, on a eu toujours des petits problèmes qui ont été résolus.

Dr Gilbert GERARD - Cela traduit quoi ? Qu'ils sont incompétents ?

LE MAIRE - Que l'erreur est humaine ! C'est tout ce que je peux vous dire. Dans d'autres case on a vu ces architectes s'en sortir très bien. C'était donc bien une erreur.

Je vous propose pour ces opérations les dénominations suivantes :

- Le Chaudron BR 436	les	sapotis
- Le Brtlé CM 275	les	goyaviers
- Bois de Nèfles CS 87	les	combavas
- La Bretagne CW	les	pamplemousses
- La Montagne BY 5	les	jamrosas
- La Montagne BY 55	les	figuiers
- Bellepierre DI 25	les	grenadines
- Le Brûlé CM 55	les	muriers
- Saint-François	les	framboises
- Sainte-Clotilde		
- Prima	les	attes

LE MAIRE - Sous ces remarques, je mets aux voix le rapport de lessus.